

Le projet éducatif du Service Jeunesse Ville de HYERES 2015/2020



Les loisirs, et les temps de vacances collectives représentent pour les enfants des espaces-temps d'importance, qui contribuent à leur développement au même titre que d'autres temps d'éducation.

Quelques idées force...

Un organisateur expérimenté :

Le Service Jeunesse est un service municipal de la ville d'Hyères il a pour vocation d'organiser différentes actions socio-éducatives, dans le temps libre des enfants et des adolescents hyérois ; dans les recherches de stages...

- Passeport Loisirs Jeune (PLJ), VITAVIL, Information Jeunesse - Des accueils de loisirs, périscolaires - Des séjours de vacances - Diverses manifestations socio-éducatives et culturelles (Festival Jeux Vidéo « Go Play One », le Forum en récré...) - La maison de l'internet - La gestion des stages non rémunérés au sein de la commune

Des valeurs :

Il fonde son action sur un ensemble de valeurs

- qui vise à promouvoir une société démocratique
- qui s'appuie sur la laïcité, vecteur d'apprentissage du vivre ensemble, par l'ouverture à la compréhension de l'autre, dans le respect réciproque des différences, quelles qu'elles soient entre les personnes,
- qui favorise la découverte, dans un vécu collectif, de la solidarité, de la tolérance, du partage, du sens de l'intérêt commun, de l'égalité.

Une finalité :

Le Service Jeunesse se donne pour finalité, de mettre en œuvre des actions indissociablement à caractère social, éducatif et culturel qui s'adressent aux enfants et aux adolescents (*de 3 à 15 ans*) pendant leur temps libre. Ces actions s'attachent à promouvoir un accueil de qualité des enfants, des adolescents et aussi de leurs familles, à apporter une contribution à la formation du futur citoyen, à la construction individuelle de chaque enfant, à l'apprentissage du vivre-ensemble.

**Sécurité jeux expression culture repos rêver prise en compte respect apprentissages coopération citoyen
partage environnement vivre ensemble nature épanouissement découverte responsabilité jouer création
collectif tolérance solidarité individuel**

La construction individuelle de chaque enfant.

Les actions proposées doivent contribuer à l'épanouissement individuel de chaque enfant, en lui donnant des opportunités de développer ses qualités et ses potentialités morales, intellectuelles, physiques, dans le respect des spécificités de ses besoins et de ses capacités en lien avec les différents âges.

Toutes les actions intègrent la possibilité pour les enfants d'exercer leur liberté de choix, la possibilité de jouer, ou encore de ne « rien faire » et de rêver dans un cadre sécurisé.

Les actions concourent au développement chez les enfants, d'une démarche d'ouverture et de découverte du monde. Notamment en leur donnant accès à une dimension culturelle au sens large du terme (découverte de la création et des « œuvres de l'esprit » dans tous les domaines, renforcement des potentialités créatives de chacun). Enfin ces actions apportent des éléments qui font repères pour un groupe d'individus dans une société donnée.

Vivre – ensemble et citoyenneté.

Deux notions voisines, reliées entre elles, complémentaires, qui nécessitent cependant des apprentissages diversifiés, et l'acquisition de compétences différentes articulées entre elles.

Les Accueils Collectifs de Mineurs sont une « mini-société ». Ils accueillent des enfants de milieux sociaux et culturels différents. Les situations pédagogiques proposées dans le cadre de ces structures (comme dans le cadre des diverses « collectivités » qui accueillent régulièrement des enfants...), offrent la possibilité aux enfants de vivre la coopération, l'entraide, l'ouverture aux autres et le respect de soi. L'Accueil Collectif de Mineurs, comme d'autres lieux éducatifs, constituent ainsi des espaces privilégiés pour apprendre à respecter l'autre dans sa diversité, à accueillir la pluralité, à maintenir des rapports égalitaires et à rejeter toute forme d'exclusion.

Ces diverses situations d'apprentissage permettent également, aux enfants, de comprendre et d'expérimenter concrètement, les principes d'une société démocratique sur lesquels se fonde l'égalité des droits dans notre société.

L'intention éducative par rapport à ces deux notions, n'appelle pas nécessairement des « activités spécifiques » mais va s'exprimer dans le « sens donné » à l'ensemble des activités de loisirs organisées, dans les choix de méthodes pédagogiques, dans les modalités d'organisation retenues, dans le type de relations instaurées.

Des objectifs éducatifs.

3 objectifs éducatifs généraux

◆ Permettre de **développer l'esprit créatif, culturel et sportif** personnel de l'enfant, de sa sensibilité et de ses aptitudes intellectuelles et physiques.

◆ Favoriser la notion du « **bien vivre ensemble** » dans ce lieu de vie qu'est l'accueil de loisirs avec l'accès égal à tous.

◆ Contribuer à un **apprentissage concret de la citoyenneté et de l'environnement** avec l'esprit de responsabilité envers soi comme vers autrui.

Des objectifs éducatifs intermédiaires

◆ 1. Développer l'esprit créatif, culturel et sportif	◆ 2. Bien vivre ensemble	◆ 3. Apprentissage concret de la citoyenneté et de l'environnement
<p>1-1 Sensibiliser les enfants sur des activités artistiques diverses.</p> <p>1-2 Eveiller les enfants aux activités sportives variées.</p> <p>1-3 Mettre l'accent sur le développement d'activités autour des Nouvelles Technologies</p> <p>1-4 Développer l'esprit culturel des enfants</p> <p>1-5 Donner aux enfants, la possibilité d'exercer leur liberté de choix, la possibilité de jouer, de développer leur créativité ou encore de ne « rien faire » et de rêver dans un cadre sécurisé.</p>	<p>2-1 Créer les conditions du développement des habiletés sociales nécessaires à l'exercice d'un « vivre-ensemble » épanouissant : l'acceptation et l'écoute d'autrui, de ses différences, la capacité à négocier, à coopérer et à se faire comprendre, le partage et l'échange</p> <p>2-2 Créer les conditions de l'accueil d'enfants porteurs de handicap dans la mesure du possible</p> <p>2-3 Développer des actions permettant l'apprentissage de la solidarité</p> <p>2-4 Développer des actions favorisant la rencontre intergénérationnelle</p> <p>2-5 Donner aux enfants la possibilité de s'approprier les espaces qui les accueillent</p>	<p>3-1 Favoriser l'apprentissage de l'expression individuelle et collective (prendre la parole, écouter, débattre) des enfants</p> <p>3-2 Permettre l'apprentissage des règles de fonctionnement démocratique (prise de décision collective, respect de la décision majoritaire...)</p> <p>3-3 Donner aux enfants, la possibilité d'exercer leur liberté de choix.</p> <p>3-4 Mettre l'accent sur le développement d'activités de découverte de l'environnement naturel</p> <p>3-5 Découvrir la notion d'écocitoyenneté</p>

Des objectifs éducatifs opérationnels

◆ Permettre de **développer l'esprit créatif, culturel et sportif** personnel de l'enfant, de sa sensibilité et de ses aptitudes intellectuelles et physiques.

<p>1-1 Sensibiliser les enfants sur des activités artistiques diverses.</p>	<p>1-1-1 Tous les enfants, dans tous les accueils, durant les temps péri et extra-scolaires, pratiquent régulièrement des activités artistiques collectives : expression musicale, expression plastique, expression orale...</p> <p>1-1-2 Tous les enfants, dans tous les accueils, durant les temps péri et extra-scolaire, ont accès à des activités artistiques individuelles sous trois directions : être spectateur, être acteur et être créateur.</p>
<p>1-2 Eveiller les enfants aux activités sportives variées.</p>	<p>1-2-1 Tous les enfants, dans tous les accueils, durant les temps péri et extra-scolaires, peuvent découvrir diverses pratiques sportives individuelles ou collectives : grands jeux, parcours de motricité, jeux sportifs, initiations sportives....</p> <p>1-2-2 Tous les enfants, dans tous les accueils, durant les temps péri et extra-scolaires, doivent respecter les valeurs véhiculées par le sport : esprit d'équipe, fair-play, respect des règles...</p>
<p>1-3 Mettre l'accent sur le développement d'activités autour des nouvelles technologies de l'information et de la communication</p>	<p>1-3-1 Tous les animateurs, durant les temps de travail, peuvent se former aux nouvelles technologies par le biais d'ateliers informatiques menés par un animateur diplômé dans ce domaine.</p> <p>1-3-2 Tous les enfants, dans tous les accueils, durant les temps péri et extra-scolaires, vivent des activités qui utilisent des nouvelles technologies de l'information et la communication dans la perspective de promouvoir un comportement éclairé de ces techniques (internet, jeux vidéo, informatique, réseaux sociaux, blogs...)</p>
<p>1-4 Développer l'esprit culturel des enfants sous formes ludiques</p>	<p>1-4-1 Tous les enfants, dans tous les accueils, durant les temps péri et extra-scolaires, participent à des activités ludiques autour de la lecture et de l'écriture.</p> <p>1-4-2 Tous les enfants, durant les temps péri et extra-scolaires, peuvent découvrir des activités de fabrications scientifiques et techniques.</p>
<p>1-5 Donner aux enfants, la possibilité d'exercer leur liberté de choix, la possibilité de jouer, de développer leur créativité ou encore de ne « rien faire » et de rêver dans un cadre sécurisé.</p>	<p>1-5-1 Tous les enfants, dans tous les accueils, durant les temps péri et extra-scolaires, bénéficient d'une organisation pédagogique des activités qui permettent de faire des choix entre des activités, ou encore de « ne rien faire »</p>

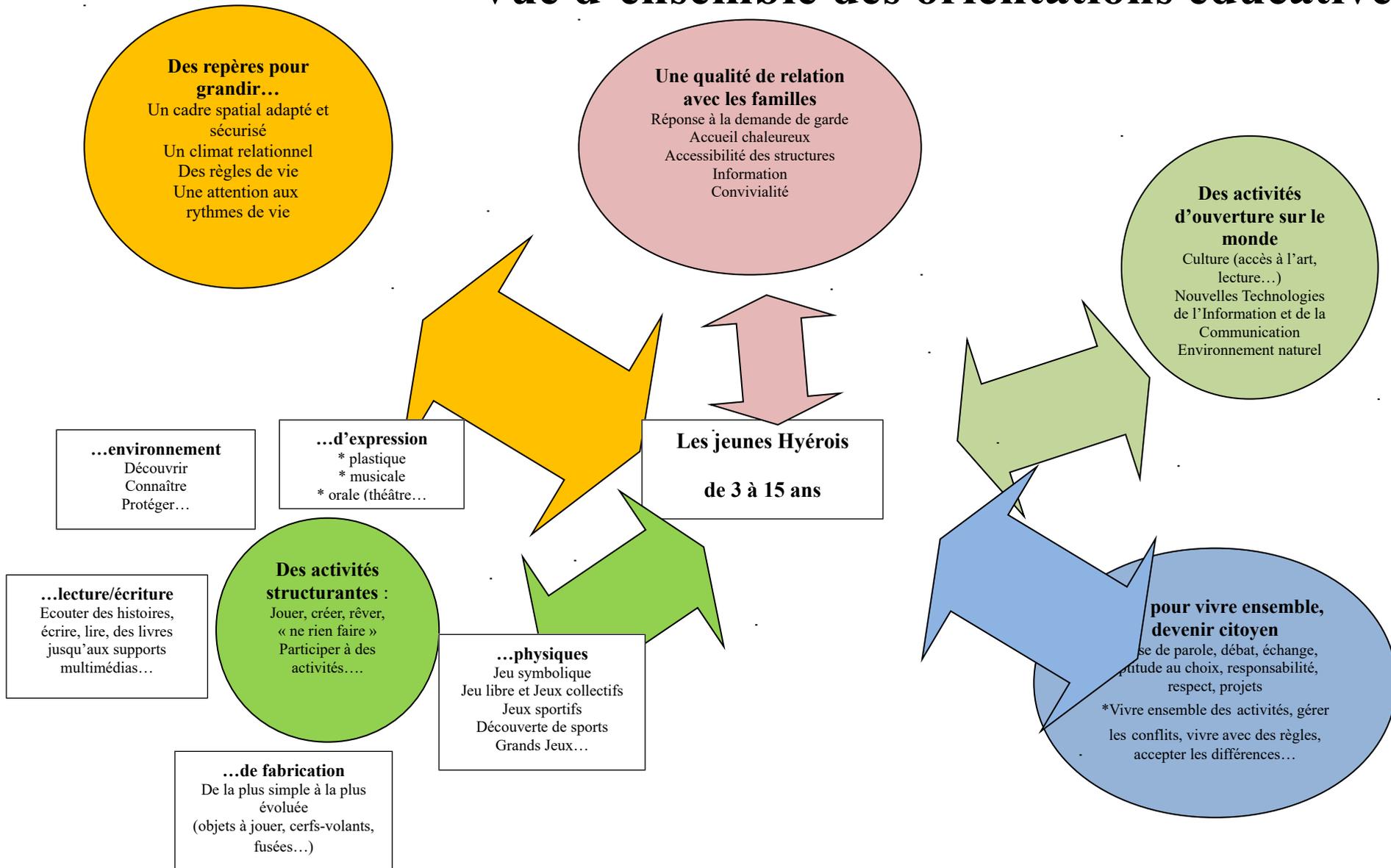
◆ Favoriser la notion du « **bien vivre ensemble** » dans ce lieu de vie qu'est l'accueil de loisirs avec l'accès égal à tous.

<p>2-1 Créer les conditions du développement des habiletés sociales nécessaires à l'exercice d'un « vivre-ensemble » épanouissant : l'acceptation et l'écoute d'autrui, de ses particularités, le partage et l'échange.</p>	<p>2-1-1 Tous les enfants, dans tous les accueils, durant les temps péri et extra-scolaires, vivent ensemble sereinement des activités et des situations de jeux ou de vie quotidienne et sont amenés à : comprendre la nécessité et l'utilité des règles, apprendre à respecter des règles, participer à l'élaboration et à l'évolution de règles de vie en collectivité</p> <p>2-1-2 Tous les enfants, dans tous les accueils, durant les temps péri et extra-scolaires, sont amenés à participer à des activités qui nécessitent de la coopération, de savoir régler un conflit sans violence, d'accepter les différents points de vue au quotidien, divergences d'opinion ou de goût, mixité sociale, relation filles/garçon, handicaps, d'apprendre à vivre harmonieusement les relations avec ses pairs (ne pas ressentir l'autre comme une menace, une gêne...)</p>
<p>2-2 Créer les conditions de l'accueil d'enfants porteurs de handicap dans la mesure du possible</p>	<p>2-2-1 L'accueil d'enfants porteurs de handicap fait l'objet d'un projet individuel d'intégration établi en collaboration entre l'équipe, les parents, voire l'enfant si c'est possible</p>
<p>2-3 Développer des actions permettant d'appréhender la notion de solidarité et de la pratiquer</p>	<p>2-3-1 Tous les enfants, dans tous les accueils, durant les temps péri et extra-scolaires, vivent des situations concrètes leur permettant de vivre des projets en commun dans lesquels ils prennent des responsabilités, découvrent collectivement et individuellement le caractère local, puis national, ou international de certains problèmes culturels, sociaux, économiques...et perçoivent les solidarités nécessaires à leur règlement.</p>
<p>2-4 Développer des actions favorisant la rencontre intergénérationnelle</p>	<p>2-4-1 Tous les enfants, dans tous les accueils, durant les temps péri et extra-scolaires, peuvent être amenés à côtoyer des personnes de différents âges (à l'intérieur ou l'extérieur de la structure) dans le but d'établir un lien intergénérationnel qui s'appuie sur une rencontre régulière et l'apport mutuel de savoirs et savoir-faire, au travers d'activités communes.</p>
<p>2-5 Donner aux enfants la possibilité de s'approprier les espaces qui les accueillent</p>	<p>2-5-1 Tous les enfants, dans tous les accueils, durant les temps péri et extra-scolaires, sont accueillis dans des espaces aménagés de manière raisonnée par les équipes pédagogiques.</p> <p>2-5-2 Tous les enfants, dans tous les accueils, durant les temps péri et extra-scolaires, doivent être sécurisés et en sécurité, pouvoir évoluer dans un cadre esthétique, mais aussi agir et de prendre des responsabilités.</p>

◆ Contribuer à un **apprentissage concret de la citoyenneté et de l'environnement** avec l'esprit de responsabilité envers soi comme vers autrui.

<p>3-1 Favoriser l'apprentissage de l'expression individuelle et collective (prendre la parole, écouter, débattre) des enfants</p>	<p>3-1-1 Tous les enfants, dans tous les accueils, durant les temps péri et extra-scolaires, développent leur aisance orale (parler, raconter, dire, lire à voix haute, réciter, jouer avec les mots...) à partir de situations ludiques.</p> <p>3-1-2 Tous les enfants, dans tous les accueils, durant les temps péri et extra-scolaires développent leurs compétences en communication orale dans un groupe (savoir prendre la parole ; savoir donner son avis même s'il est minoritaire ; savoir débattre tout en restant à l'écoute ; savoir accepter la parole de l'autre, la divergence d'opinion, le désaccord ; savoir garder une trace écrite pour s'y référer ; savoir utiliser « Bonjour, s'il te plaît, merci... » et éviter certains mots...pour faciliter la communication etc.)...</p>
<p>3-2 Permettre l'apprentissage des règles de fonctionnement démocratique (prise de décision collective, respect de la décision majoritaire...)</p>	<p>3-2-1 Tous les enfants, dans tous les accueils, durant les temps péri et extra-scolaires, participent à des temps formalisés de discussion collective et de prise de décision, autour de situations qui les concernent.</p> <p>3-2-2 Tous les enfants, dans tous les accueils, durant les temps péri et extra-scolaires, ont la possibilité de vivre des activités sous forme de projets selon leurs capacités.</p>
<p>3-3 Donner aux enfants, la possibilité d'exercer leur liberté de choix.</p>	<p>3-3-1 Tous les enfants, dans tous les accueils, durant les temps péri et extra-scolaires, sont associés à l'élaboration des programmes d'activités en tenant compte de leur âge, de leurs idées, de leurs envies en terme de loisirs et cela dans la mesure du possible.</p>
<p>3-4 Mettre l'accent sur le développement d'activités de découverte de l'environnement naturel</p>	<p>3-4-1 Tous les enfants, dans tous les accueils, durant les temps péri et extra-scolaires, vivent des activités qui contribuent à la connaissance et à l'utilisation du territoire local (institutions, histoire, patrimoine, culture...) et des activités qui permettent la découverte de l'environnement naturel de proximité : environnement marin, géologie, bio diversité, déchets, climat...</p>
<p>3-5 Découvrir la notion d'écocitoyenneté</p>	<p>3-5-1 Tous les enfants, dans tous les accueils, durant les temps péri et extra-scolaire, vivent des situations qui permettent de découvrir l'écocitoyenneté (prise de conscience qu'on fait partie d'un système écologique/économique).</p>

Vue d'ensemble des orientations éducatives.



Des repères pour grandir.

L'action pédagogique des équipes consiste à mettre en place un cadre et des situations éducatives riches qui permettent la découverte d'activités, le jeu et l'échange entre les enfants.

Une organisation adaptée aux âges :

- un accueil des moins de 6 ans qui facilite l'intégration des plus jeunes dans l'accueil de loisirs, en étant particulièrement attentif à l'aménagement des espaces, aux activités proposées et à leur intensité, à la place laissée au jeu libre.
- un accueil des 6/11 ans qui tienne compte des besoins de cette tranche d'âge en termes de choix d'activités, de participation, de responsabilité et de valorisation.
- un accueil des 12/15 ans, sur certaines périodes, qui tienne compte des attentes spécifiques liées à cette tranche d'âge.

Dans chaque structure, des groupes d'âges homogènes sont constitués pour un accueil plus adapté aux caractéristiques propres à chaque âge.

Cela n'empêche en rien, de créer des situations pédagogiques dans lesquelles les différents âges pourront se côtoyer.

Repère 1 : le cadre de vie.

Chaque Accueil Collectif de Mineurs doit être un lieu de vie accueillant et chaleureux. Compte-tenu des contraintes spatiales (locaux scolaires notamment) les équipes s'attachent à créer une atmosphère de confort, de sécurité et de bien être :

L'espace est aménagé de manière à répondre aux besoins spécifiques de chaque tranche d'âge : coins jeux, coin livres, coin repos, espaces d'activités dirigées ou autonomes... que les enfants pourront s'approprier seuls ou entre copains.

Un parti pris décoratif est choisi par chaque équipe et évoluera en fonction du groupe d'enfants (choix des couleurs, des modalités d'affichage, qualité des affiches écrites d'informations produites par l'équipe...)

Repère 2 : le cadre relationnel.

De la qualité des relations qui sera instaurée, dans cette collectivité humaine qu'est l'Accueil Collectif de Mineurs, dépendra son bon fonctionnement. C'est donc à la création d'un climat relationnel propice à la confiance, la convivialité, le respect et l'écoute que l'équipe pédagogique doit s'attacher.

1 - entre les enfants : la prise en compte des modalités d'apprentissage d'un vivre-ensemble épanouissant, doit être abordée dans le document annuel de la structure, de manière détaillée et évaluable.

2 - entre enfants et adultes : les enfants doivent bénéficier d'animateurs référents, stables. Les relations à instaurer doivent être chaleureuses, bienveillantes, affectueuses sans excès et sans ambiguïté (savoir être proche et maintenir cependant une distance utile), génératrices d'un climat de sécurité. Les attitudes et comportements des animateurs, permettant la mise en œuvre de ces relations, doivent être débattues, décrites et déclinées dans le document annuel de la structure.

Repère 3 : Les règles de vie.

Les Accueils Collectifs de Mineurs sont des lieux de vie dans lesquels la mise en œuvre de règles de vie est nécessaire.

L'ensemble de ces règles permet à l'enfant de vivre en sécurité, de grandir, en développant ses compétences et en s'ouvrant aux autres.

Bien entendu, les pratiques éducatives peuvent être différentes à la maison et dans la structure d'accueil, pour autant que, des deux côtés, on reconnaisse l'autre comme compétent dans et pour son champ.

Les enfants doivent en outre intégrer qu'il y a deux types de règles :

1 - celles qui sont **non négociables**. L'équipe pédagogique devra être bien d'accord sur ces règles.

Elles sont garantes de la sécurité physique et psychologique de l'enfant et des autres :

- être prudent pour ne pas se faire mal (intégrité propre),
- ne pas blesser les autres (intégrité d'autrui),
- ne pas casser volontairement (respect du matériel, de l'environnement).

Tout le monde y est soumis, l'adulte aussi.

2 - celles qui sont **relatives**. C'est à dire propre à chaque environnement dans lequel l'enfant évolue (école, accueil collectif de mineurs, famille...) et à chaque situation.

Elles reflètent les valeurs, les façons de faire, la culture du milieu dans lequel l'enfant se trouve (famille, école, accueil collectif de mineurs,...)

Chaque structure aura à préciser ce qui est attendu et souhaitable, et ce qui est non souhaité ou inenvisageable.

Ce travail d'élaboration et de précision peut pour une large part être mené avec les enfants, à condition que l'équipe adopte une démarche attractive et dynamique pour obtenir une participation réelle des enfants

Repère 4 : les rythmes de vie.

Les Accueils Collectifs de Mineurs fonctionnent pendant le temps de vacances des enfants. Il importe donc que, malgré les contraintes, ceux-ci puissent bénéficier d'un rythme de vie différent, de celui des autres périodes.

Pas de réponse standard, mais une nécessité pour les équipes de se pencher sur cette question avec beaucoup d'attention, afin d'élaborer des modalités qui prennent le plus (le mieux) en compte les besoins des enfants accueillis.

Des décisions, comme avancer l'heure du repas d'un quart d'heure pour les plus jeunes, permettre une arrivée échelonnée, notamment pour les plus grands, adopter une organisation souple et diversifiée des activités selon la période de l'année... peuvent déjà amener une plus grande qualité d'accueil.

Il s'agit donc pour les équipes de se pencher régulièrement sur tous les paramètres sur lesquels il est possible d'agir à court terme.

Une qualité de relation avec les familles.

Les actions proposées s'adressent principalement aux enfants et aux adolescents. Cependant, une attention particulière à la relation avec les parents doit être mise en œuvre, afin d'instaurer des liens de confiance et de dialogue dans le **partage du rôle éducatif**, dans l'intérêt de l'enfant. Le Service Jeunesse s'affirme au travers des actions qu'il développe, dans une réponse indissociablement sociale **et** éducative, aux besoins et aux attentes des familles.

La famille doit être prise en compte en réponse à ses besoins : être accueillie, rassurée, informée, associée.

L'accueil de l'enfant commence par celui de ses parents.

L'équipe pédagogique de l'Accueil Collectif de Mineurs doit s'efforcer de partir du point de vue que l'enfant se construit aussi dans le regard croisé des parents et des différents acteurs professionnels qu'il va rencontrer, sur une même préoccupation : sa vie, son bien-être en structure d'accueil. Partager l'éducation de l'enfant ne signifie pas se partager l'enfant.

Instaurer une relation de qualité avec les parents, c'est plutôt rechercher et mettre en place les conditions nécessaires à la clarification, à la reconnaissance des champs d'intervention et de responsabilité de chacun, parents et professionnels.

Ces champs sont différents, mais la préoccupation pour l'enfant est commune.

L'enfant a des parents dont la place doit être reconnue. Il est important d'être à leur écoute et de prendre en compte leurs habitudes familiales. L'absence de jugement des pratiques éducatives familiales est nécessaire et permet de reconnaître une place à chacun tout en respectant l'intimité de chaque famille. Cela ne va cependant pas de soi !

Il faut le travailler en équipe, et être convaincu que les échanges avec les familles facilitent la construction d'une continuité éducative pour l'enfant.

Cette responsabilité incombe au directeur de chaque structure.

Les familles doivent être accueillies.

Le Service Jeunesse prend en compte les conditions de vie des familles, les rythmes de vie, les problématiques liées à la conciliation entre vie privée et vie professionnelle pour les familles qui travaillent, mais aussi des familles privées d'emploi et des plus défavorisées. Il veille à l'accessibilité des actions au plus grand nombre.

Au travers de ses actions dans les Accueils Collectifs de Mineurs, le Service Jeunesse ne prend pas en charge l'ensemble de la question de l'accompagnement de la fonction parentale, mais les personnels peuvent utilement contribuer à orienter les familles vers les personnels qualifiés et compétents du territoire, si nécessaire.

Dans les différents Accueils Collectifs de Mineurs, les personnels sont à l'écoute des familles pour les connaître, les rassurer, échanger des informations, créer du lien, dans l'intérêt de l'enfant.

Les équipes créent notamment des occasions de rencontres conviviales pour faciliter les relations.

Les familles doivent être informées.

Le Service Jeunesse informe toutes les familles des valeurs et des intentions éducatives qu'il concrétise dans ses actions. Le Service Jeunesse participe, dans le champ d'action qui est le sien à sensibiliser les parents aux enjeux éducatifs et sociaux des loisirs éducatifs, en organisant ponctuellement, par exemple, des actions d'information/débat.

Dans les différents Accueils Collectifs de Mineurs, l'information est au cœur de la relation :

- * informations éducatives (le projet éducatif du Service Jeunesse, des éléments d'information sur les ressources de la ville pouvant aider les parents dans différents domaines en lien avec l'exercice de leur fonction parentale éducative)
- * informations administratives et organisationnelles (inscriptions, périodes de fonctionnement, tarifs...)
- * informations pédagogiques (activités, sorties, séjours...)

Les familles doivent être associées

Le Service Jeunesse met en place des pratiques de consultations régulières, voire de concertation, dans les structures d'accueil.

Des activités structurantes.

Les activités proposées par les Accueils Collectifs de Mineurs se distinguent de l'approche scolaire et permettent de concrétiser une partie de la réalisation du projet éducatif. Elles doivent se caractériser par des rythmes spécifiques (les enfants sont en vacances !), la notion de partage, la notion de plaisir et constituer un support à l'expression des enfants et à l'apprentissage de la vie collective.

Les activités seront donc tantôt détente, tantôt découverte, tantôt action...Elles doivent répondre aux besoins des enfants selon les âges, et utiliser au mieux les potentialités locales, qui sont très riches. Les équipes mettent en œuvre des situations d'activités de plus ou moins grande intensité, sur des rythmes qui ne se ritualisent pas, dans des organisations qui ne se figent pas, dans des domaines qui n'amènent pas à la spécialisation.

Enfin, l'activité n'est qu'un support d'apprentissage et de réflexion. L'activité doit permettre à l'enfant de chercher, d'inventer, d'expérimenter et de s'exprimer. L'adulte n'est pas indispensable à son activité, il n'est que l'intermédiaire pour aller plus loin, pour aménager, pour faire progresser, pour faire découvrir, et le garant de la sécurité de l'enfant...

Les équipes pédagogiques s'attachent à proposer une large palette d'activités structurantes dans le fonctionnement des accueils de loisirs qui s'inscrivent dans l'approche suivante : **être enfant c'est jouer** ! Les enfants ont besoin du jeu, de jeu libre, de jeux et d'activités physiques. Diverses obligations et contraintes s'exercent tout au long de l'année sur les enfants, et imposent qu'ils puissent de manière régulière, sur des temps plus ou moins longs se donner du temps pour souffler, rêver, pour s'échapper, pour se ressourcer...**L'organisation pédagogique quotidienne des activités doit intégrer ces observations.**

Ainsi, la palette d'activités offertes permettra notamment la pratique :

***d'activités d'expression** dans différents domaines : musical (danser, chanter, découvrir et jouer avec les sons, utiliser des instruments...), plastique (découvrir des matériaux différents, créer, imaginer, inventer...), oral (s'exprimer oralement, interpréter des jeux de rôle, théâtre...)

***d'activités physiques variées** : le jeu libre, le jeu symbolique, les jeux traditionnels collectifs, la découverte de jeux sportifs, les grands jeux, les jeux dans la nature

***d'activités de fabrication** : des plus simples aux plus évoluées (fabrication d'objets à jouer, activités de découverte scientifique ou technique, marionnettes...)

***d'activités de découverte de l'environnement** : des actions contribuant à la connaissance et à l'utilisation du territoire, des projets générant la rencontre avec l'environnement physique et naturel, institutionnel, humain, culturel, et social.

***d'activités autour de la lecture et de l'écriture** : écouter des histoires, écrire, lire, des livres jusqu'aux supports multimédias actuels....

Des activités d'ouverture sur le monde.

Au-delà des activités structurantes, les activités proposées par le Service Jeunesse de la Ville de Hyères, mettent un accent particulier pour la période du présent projet éducatif, dans trois directions que le diagnostic interne a permis d'identifier comme importantes à développer :

➔ La culture :

Les activités d'éveil culturel et artistique sont reconnues comme facteurs de développement de l'enfant. Elles permettent d'enrichir et de diversifier la palette des expressions émotives de l'enfant, et de lui offrir des capacités nouvelles d'exploration du monde. Le Service Jeunesse souhaite développer des actions qui doivent offrir aux enfants la possibilité :

** de partager des émotions :*

- offrir un espace de création, d'émotions, de sensations aux enfants : aller à un spectacle, une exposition, un concert ... **être un spectateur !**
- développer des pratiques collectives : permettre la découverte personnelle de ses possibilités, ses potentiels de créativité, être capable de créer de l'émotion, l'aventure et les vivre ensemble, chanter, danser,... **être acteur !**
- pratiquer des activités : en découvrant des moyens d'expression contemporains, en faisant référence à l'histoire de l'art, en sensibilisant aux différentes techniques des artistes....**être créateur !**

** d'utiliser les ressources de l'environnement hyérois :*

Un travail en collaboration avec des plasticiens, des comédiens, des écrivains, des chanteurs ou danseurs peut permettre d'élaborer des projets tant au plan pédagogique qu'artistique. Les ressources locales pourront être sollicitées ou associées à différents projets initiés.

➔ Les Nouvelles Technologies de la Communication et de l'Information :

L'arrivée d'Internet et de ses possibles (téléchargement, chat, réseaux sociaux, blogs...), du téléphone portable, des jeux vidéo, ont profondément modifié l'environnement et les pratiques des jeunes. Les médias dans leur ensemble, et notamment numériques et électroniques influencent considérablement les enfants et les jeunes, sans que ceux-ci soient toujours préparés à leur utilisation.

Le Service Jeunesse se propose d'intégrer dans ses actions, des pratiques d'animation utilisant ces nouvelles technologies et visant à promouvoir un comportement éclairé de ces techniques.

➔ La découverte de l'environnement naturel :

L'analyse des potentialités du territoire local a permis de constater une nouvelle fois que l'environnement naturel hyérois présentait une grande richesse à exploiter sur un plan éducatif et pédagogique. Par ailleurs, certaines infrastructures utilisées par le Service Jeunesse dans ses actions représentent un appui non négligeable. Les conditions semblent donc réunies pour que le Service Jeunesse puisse développer des actions d'Education Relative à l'Environnement, et notamment à l'Environnement Naturel afin de mieux saisir les enjeux actuels d'une interaction respectueuse des hommes et de la nature.

Vivre - ensemble, devenir citoyen.

Les Accueils Collectifs de Mineurs sont des lieux de vie collective dans lesquels chaque enfant, selon son âge va construire son « vivre-ensemble » et développer les compétences nécessaires à l'exercice de sa citoyenneté future.

Les équipes s'attacheront donc à développer des situations et des actions qui permettent aux enfants de **vivre ensemble des activités dans un esprit de coopération et de solidarité.**

Par ailleurs le fonctionnement quotidien des Accueils Collectifs de Mineurs doit contribuer à faire de ce « lieu de vie » :

➤ **Un espace de société :**

Avec des pratiques pédagogiques qui elles leur donnent la possibilité de se confronter à l'information, au débat, de construire des opinions et de les exprimer.

➤ **Un espace de participation :**

Avec des modes d'organisation et des pratiques diversifiées : par exemple conseil de groupe, conseil de délégués, préparation collective de projets, temps de régulation, activité auto organisées.

➤ **Un espace de vécu de réelles démarches de projet :**

La démarche de projet, passe par l'apprentissage de la construction collective. Co-construction, *démarche participative* dira-t-on aujourd'hui ; il s'agit pour les équipes pédagogiques de mettre les enfants en situation de réaliser eux-mêmes certaines activités : par exemple la préparation de la fête de fin de séjour, l'échange avec un autre groupe issu d'un autre Accueil Collectif de Mineurs plutôt que de délivrer immédiatement et de façon « verticale » un mode opératoire que les enfants seraient invités à appliquer.

Les moyens affectés

1 - Les actions mises en place :

→ Des accueils de loisirs, des séjours de vacances :

Des accueils de loisirs périscolaires :

Caractéristiques :

- * implantation dans une école (élémentaire ou maternelle)
- * inscription à la période ou au ticket
- * tarifs dégressifs en fonction du nombre d'enfants
- * fonctionnement 5 jours par semaine pendant l'année scolaire : à partir de 7H30 jusqu'à l'entrée en classe et à partir de la sortie de classe jusqu'à 18h30, sauf le mercredi uniquement le matin
- * encadrement : 1 directeur et des animateurs diplômés - **Maternels** : 1 animateur / 14 enfants - **Primaires** : 1 animateur / 18 enfants

En 2015/2016 ils seront au nombre de 25 et sont situés dans 25 écoles de la commune. Ils fonctionnent le matin et le soir avant et après la classe. Ces accueils reçoivent des enfants de 3 à 11 ans. Ce nombre peut être révisé chaque année en fonction des besoins identifiés.

Des accueils de loisirs du mercredi :

Caractéristiques :

- * implantation dans des écoles de la Ville
- * inscription et fonctionnement en demi-journée
- * tarifs en fonction d'un barème de pourcentage du quotient familial.
- * prise en charge des enfants le midi et le soir
 - 1) Ramassage à midi dans chaque école en bus pour aller sur des centres de regroupements
 - 2) Le soir les parents récupèrent directement les enfants sur les centres de regroupements
- * encadrement assuré par 1 directeur et des animateurs diplômés - **Maternels** : 1 animateur / 14 enfants - **Primaires** : 1 animateur / 18 enfants

En 2015/2016 ils seront au nombre de 6 dont 3 maternels et 3 primaires. Ces accueils reçoivent des enfants de 3 à 11 ans. Ce nombre peut être révisé chaque année en fonction des besoins identifiés.

Des accueils de loisirs durant les petites vacances : Hiver, Printemps, Toussaint, Noël

Caractéristiques :

- * implantation dans des Bâtiments Municipaux et dans des écoles de la Ville
- * inscription à la période en journée ou demi-journée
- * tarifs en fonction d'un barème de pourcentage du quotient familial
- * trois possibilités de prise en charge des enfants le matin et le soir
 - 1) sur site
 - 2) en bus dans les différents quartiers de la ville
 - 3) sur des points d'accueil
- * encadrement assuré par 1 directeur et des animateurs diplômés - **Maternels** : 1 animateur / 8 enfants - **Primaires** : 1 animateur / 12 enfants

En 2015/2016, ils seront au nombre de 7 dont 6 fonctionnent à la journée et 1 à la demi-journée.

Ces accueils reçoivent des enfants de 3 à 11 ans.

Ce nombre peut être révisé chaque année en fonction des besoins identifiés.

Des accueils de loisirs durant les vacances d'été : Juillet et Août

Caractéristiques :

- * implantation dans des Bâtiments Municipaux et dans des écoles de la Ville
- * inscription et fonctionnement en journée ou demi-journée
- * tarifs en fonction d'un barème de pourcentage du quotient familial
- * trois possibilités de prise en charge des enfants le matin et le soir
 - 1) sur site
 - 2) en bus dans les différents quartiers de la ville
 - 3) sur des points d'accueil
- * encadrement assuré par 1 directeur et des animateurs diplômés- **Maternels** : 1 animateur / 8 enfants - **Primaires** : 1 animateur / 12 enfants

En 2015/2016 ils seront au nombre de 11 dont 9 fonctionnent à la journée et 2 à la demi-journée.

Ces accueils reçoivent des enfants de 3 à 11 ans. Un accueil reçoit des 12/15 ans.

Ce nombre peut être révisé chaque année en fonction des besoins identifiés.

Des séjours de vacances à JAUSIERS (04) : Hiver et Eté

2 séjours en hiver et 3 séjours en été

Ces accueils reçoivent des enfants entre 4 et 16 ans.

Ce nombre peut être révisé chaque année en fonction des besoins identifiés.

2 - Les moyens Humains :

- **Des personnels permanents en CDI**
 - Administration : 5
 - Animation : 38
 - Administration mutualisée dans divers services du CCAS : 10
 - Cuisine / Service : 11

- **Des personnels mis à disposition par la Ville**
 - Administration : 2

- **Des personnels occasionnels**
 - Animation : 22
 - Service : 5

- **Des personnels saisonniers**
 - Animation : 76
 - Service : 39

Ce nombre peut varier en fonction des effectifs des enfants accueillis.

3 - Les moyens Matériels - liste non exhaustive – :

- transports pour déplacements pédagogiques : bus SODETRAV
- matériel fongible et non fongible de base (ciseaux, pinceaux, .../feuilles, peintures, colle,...)
- matériel jeux extérieurs de base (divers ballons, cerceaux, ...)
- matériel jeux sportifs spécifiques (crosses québécoise, boussoles et matériel de course d'orientation, raquettes de tennis, matériel de base-ball, matériel de cirque...)
- jeux de société, jeux d'imitation
- divers albums et livres pour enfants
- matériels informatiques (ordinateurs, imprimantes, scanners)

4 - Les moyens en Espaces :

La majorité des accueils de loisirs se déroule dans des écoles de la commune, le plus souvent dans des locaux spécifiques pour l'accueil périscolaire.

Pendant les périodes de vacances les locaux scolaires sont utilisés plus largement.

En complément de ces locaux scolaires, le Service Jeunesse a accès à 3 bâtiments municipaux :

- 2 accueils de loisirs : L'Olivastre (Giens) et la Vigie (la Capte)
- 1 centre de vacances à Jausiers

Un espace administratif : composé de bureaux destinés à l'accueil des familles pour les inscriptions, de bureaux pour les différents personnels de direction et de coordination, d'une salle de réunion/espace documentation pour les animateurs.

5 - Les moyens Financiers :

Un budget de fonctionnement - Fournitures et Services éducatifs essentiellement - géré par le directeur ou responsable de l'accueil de loisirs est alloué par jour et par enfants pour chacune des structures.

En fonction d'un projet particulier un budget exceptionnel peut être attribué en supplément du budget initial.

6- Les modalités de communication :

*Le projet éducatif est disponible à l'ensemble des familles, dans un document écrit, sous une forme adaptée. Il a pour vocation de faire connaître à celles-ci les orientations éducatives et les conditions de suivi des équipes d'encadrement des accueils de loisirs en ce qui concerne le déroulement des accueils.

Par ailleurs une communication aux familles des informations précises sur les conditions de réalisation (projet pédagogique) du séjour particulier de chaque enfant, est effectuée par les directeurs : caractéristiques des locaux et espaces utilisés, nature des activités proposées, conditions de la mise en œuvre, répartition des temps respectifs d'activités et de repos, modalités de fonctionnement de l'équipe pédagogique, modalités d'évaluation de l'accueil...

*Le projet éducatif est communiqué dans un document écrit, à l'ensemble des institutions partenaires ou de tutelle de l'action du Service Jeunesse de la Ville de Hyères.

7 - Les modalités d'accompagnement et régulation de l'équipe pédagogique :

Ce projet éducatif est communiqué aux équipes d'encadrement (directeurs, animateurs) des Accueils Collectifs de Mineurs.

Il est complété par une réunion annuelle directeurs permanents /direction générale qui précise les moyens matériels et financiers de réalisation des séjours, les priorités pédagogiques annuelles.

Ce projet éducatif est mis en œuvre par les personnes qui dirigent les différents Accueils Collectifs de Mineurs.

Ces directeurs précisent dans un « document annuel » (si le centre est permanent):

- * Les objectifs pédagogiques prioritaires retenus pour l'année
- * La répartition des temps respectifs d'activités et de repos.
- * La nature des activités prévues en fonction des modalités d'accueil, et lorsqu'il s'agit d'activités physiques et sportives, les conditions dans lesquelles celles-ci sont mises en œuvre.
- * Les modalités de participation des mineurs.
- * L'organisation générale retenue pour l'année
- * Le dispositif d'intégration d'enfants porteurs de handicap si certains sont accueillis durant le séjour
- * Les modalités de bilan ou d'évaluation

Ces directeurs élaborent ensuite un projet pédagogique spécifique, pour chaque période distincte de fonctionnement de leur structure, en concertation avec les personnes qui animent le séjour.

Ce projet pédagogique constitue :

- La mise en œuvre très concrète d'une partie du « document » sur une période donnée de fonctionnement de la structure
- Une traduction opérationnelle limitée dans le temps

Il décrit très précisément les activités, les modalités de vie quotidienne et de relations, le programme d'activités, les modalités de bilan.

Dans le cas d'Accueils Collectifs de Mineurs non permanents ou de séjours de vacances, « document annuel » et projet pédagogique sont confondus en un outil intitulé « document pédagogique »

8 - Réglementation et sécurité :

Les équipes pédagogiques ont la responsabilité de la sécurité des enfants et des adolescents qui leur sont confiés.

Cette sécurité se décompose en trois parties :

1. la sécurité affective : l'animateur ne se substitue pas aux familles, mais il prend le relais quand l'enfant lui est confié et doit donc créer les conditions pour que les enfants se sentent
2. la sécurité physique : l'animateur crée les conditions de cette sécurité physique en respectant rigoureusement la réglementation et les consignes de sécurité en vigueur et en faisant en sorte que les enfants les respectent.
Les directeurs feront le point à chaque période sur ces consignes et sur cette réglementation.
Ils détermineront avec les animateurs les conduites à tenir en cas d'accident.
Le directeur, représentant de l'organisateur, responsable juridiquement autre titre de la protection des mineurs, doit conformément à la législation placer des « bornes ». Par ailleurs l'enfant peut être aussi acteur de sa propre sécurité physique. Pour cela il a besoin de s'essayer, d'expérimenter afin de mieux connaître ses capacités physiques, ses limites (notion de prise de risque). L'animateur doit contribuer à ces apprentissages.
3. la sécurité morale : c'est la sécurité qui touche aux valeurs : le « bien », le « mal », les idées philosophiques, religieuses, le savoir-vivre, ce qu'on peut faire ou ne pas faire...Jusqu'où et comment laisser exprimer, mettre en pratiques, ces valeurs au sein d'un groupe ?
Notamment la confrontation/opposition entre les valeurs éducatives de la structure et celles de chaque enfant ?

L'équipe pédagogique pourra se référer aux valeurs du Projet Educatif, et notamment à celle de la laïcité.

Le respect des convictions et des croyances devra également être pratiqué.

9 - Les modalités d'évaluation du projet éducatif :

Le présent projet éducatif est prévu pour 5 ans.

A l'issue de cette période une évaluation finale permettra de préparer l'élaboration d'un nouveau projet éducatif.

Chaque année, le projet éducatif fera l'objet d'une évaluation intermédiaire, qui s'appuiera sur les bilans effectués dans l'ensemble des Accueils Collectifs de Mineurs ayant fonctionnés.

10 - Le règlement intérieur des Accueils Collectifs de Mineurs :

Un règlement intérieur est rédigé pour chaque Accueil Collectif de Mineurs.

Il est porté à la connaissance des équipés pédagogiques et des familles.